

Critères d'éligibilité communs à toutes les aides de l'UT2J :

- ▶ Être inscrit-e à l'UT2J dans le cadre de la formation initiale au titre de l'année pour laquelle est effectuée la demande d'aides.
- ▶ Aides attribuées sous conditions de ressources.
- ▶ Demande exclusivement à titre personnel. **Tous les documents doivent être aux nom et prénom de l'étudiant-e.**
Les documents au nom d'un parent ou d'un proche ne sont pas recevables.

Conditions de versement :

- ▶ En cas de décision favorable, le versement sera effectué par virement bancaire dans un délai de deux mois à partir de la tenue de la commission d'aides solidaires.

Pièces justificatives :

Veuillez vous référer au tableau des aides (pages suivantes) pour connaître les pièces à fournir en fonction de votre demande.

Merci de ne pas envoyer de photos ou de captures d'écran (souvent illisibles).

Si vous possédez les pièces demandées au format papier, merci de les scanner ([application gratuite Adobe Scan](#) disponible sur Android et iOS pour numériser au format PDF à l'aide de votre smartphone).



Conditions d'examen des demandes :



Dans le cas d'un nombre important de demandes (supérieur au budget défini pour l'année), les aides suivantes seront attribuées selon les critères de priorité ci-dessous.



- ▶ **Aide chèque énergie**
- ▶ **Aide à l'achat d'un moyen de locomotion en mobilité douce**
- ▶ **Aide à l'obtention du code de la route et du permis de conduire**

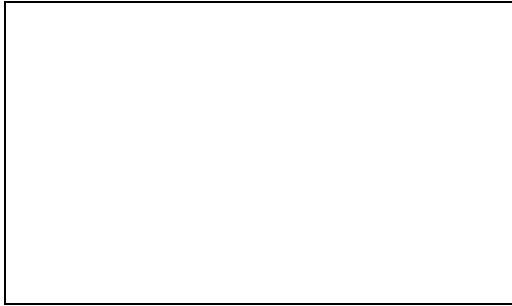
Sont prioritaires les demandes des étudiants boursiers par ordre décroissant de l'échelon 7 à l'échelon 0bis et les étudiants bénéficiaires d'une aide financière directe accordée au titre de l'année en cours, lesquels seront rattachés en termes de priorité à l'échelon boursier le plus proche de l'aide reçue.

En cas d'un nombre de demandes supérieur au montant d'aide disponible, et après classement du critère social, le critère d'ordre d'arrivée des demandes sera pris en considération.

Aides solidaires de l'UT2J	Critères d'éligibilité	Conditions d'attribution	Pièces justificatives (joindre obligatoirement les pièces communes ET les pièces spécifiques)	
			Pièces communes	Pièces spécifiques
<p>► Aide à l'installation</p>  <p>décision de la CFVU du 05/07/2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 750 	<ul style="list-style-type: none"> Le dispositif inclut les achats d'équipements de première nécessité (ex : lit, clic-clac, micro-ondes, etc.). Les équipements informatiques et audiovisuels sont exclus du dispositif L'étudiant-e doit être logé-e à titre individuel ou en couple ou en colocation, avec un bail de logement non meublé sur lequel apparaît son nom et prenant fin au plus tôt le 30 juin de l'année Aide unique pour toute la durée de la vie étudiante Achats effectués pendant l'année universitaire en cours, c'est-à-dire entre le 01/07/2024 et le 31/05/2025 Prise en charge : 85% dans la limite de 500,00€ par étudiant-e Il n'y a pas d'avance de frais. Les devis ne sont pas recevables. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité de l'année en cours <i>Ce document est téléchargeable depuis votre ENT dans la rubrique : Mon espace > Mon dossier scolarité > Mes inscriptions.</i> <input type="checkbox"/> 1 exemplaire de la Fiche étudiant-e (pages 7 et 8 du présent dossier) <i>Veillez à bien renseigner toutes vos coordonnées.</i> <input type="checkbox"/> 1 Relevé d'Identité Bancaire à vos nom et prénom <i>Veillez transmettre un RIB complet (nom et logo de la banque, coordonnées du titulaire, IBAN et BIC) au format PDF. Ce document est téléchargeable depuis votre espace bancaire en ligne.</i> <p>⚠ Selon votre situation, vous devez également fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► <u>Si vous êtes bénéficiaire de prestations de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)</u> <input type="checkbox"/> Attestation de quotient familial de la CAF à votre nom datant du mois de la demande <i>Les copies d'écran des états de paiement ne sont pas recevables. Les attestations de la CAF au nom des parents ou d'un tiers ne sont pas recevables. Les attestations de la CAF avec un quotient familial non mentionné ou non disponible ne sont pas recevables.</i> ► <u>Si vous êtes étudiant-e en situation irrégulière et que vous bénéficiez de l'Aide Médicale d'État (AME)</u> <input type="checkbox"/> Copie de votre attestation AME en cours de validité ► <u>Si vous êtes étudiant-e demandeur-euse d'asile</u> <input type="checkbox"/> Récépissé de la demande d'asile en cours de validité le mois de la demande ► <u>Si vous ne correspondez à aucune de ces situations ou que vous n'êtes pas en capacité de fournir une attestation de quotient familial de la CAF</u> <input type="checkbox"/> Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus au nom de l'étudiant-e <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (si l'étudiant-e a des enfants à charge) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie du bail de location du logement non meublé (le nom de l'étudiant-e doit apparaître) <input type="checkbox"/> Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de l'étudiant-e (facture EDF, téléphone/internet, eau, etc.) <input type="checkbox"/> Copie des factures acquittées (faisant apparaître la mention « PAYÉ » ou « ACQUITTÉ » par exemple) au nom de l'étudiant-e pour les achats concernés par l'aide Les tickets de caisse, les devis et les bons de commande ne sont pas recevables.
<p>► Coup de pouce santé</p> <ul style="list-style-type: none"> optique dentaire contraception autres soins médicaux  <p>décision de la CFVU du 05/07/2022</p>		<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs aides possibles dans la limite du plafond fixé Soins réalisés pendant l'année universitaire en cours, c'est-à-dire entre le 01/07/2024 et le 31/05/2025 Prise en charge : 85% des factures dans la limite de 1500,00€ par étudiant-e et par année universitaire Il n'y a pas d'avance de frais. Les devis ne sont pas recevables. 		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie de la facture acquittée (faisant apparaître la mention « PAYÉ » ou « ACQUITTÉ » par exemple) délivrée par l'organisme de soin au nom de l'étudiant-e <input type="checkbox"/> Copie du relevé de remboursement de la sécurité sociale et de la complémentaire santé

Aides solidaires de l'UT2J	Critères d'éligibilité	Conditions d'attribution	Pièces justificatives (joindre obligatoirement les pièces communes ET les pièces spécifiques)	
			Pièces communes	Pièces spécifiques
<p>► Aide code de la route</p> <ul style="list-style-type: none"> ● formation ● examen <p>► Aide permis de conduire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● formation initiale ● formation complémentaire ● examen  <p>décision de la CFVU du 17/02/2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 750 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les permis BE et B1 sont exclus du dispositif ▪ Aide unique pour toute la durée de la vie étudiante ▪ Formation réalisée soit pendant l'année universitaire en cours, soit pendant l'année universitaire précédente, c'est-à-dire entre le 01/07/2023 et le 31/05/2025 ▪ Prise en charge pour le code : 80% dans la limite de 200,00€ par étudiant-e* ▪ Prise en charge pour le permis : 80% dans la limite de 300,00€ par étudiant-e* (en cas d'échec à l'examen de conduite, une aide complémentaire de 100,00€ pourra être accordée sur présentation d'une facture et d'une attestation de suivi*) ▪ Il n'y a pas d'avance de frais. Les devis ne sont pas recevables. <p>* déduction faite des différentes aides d'État ou de collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité de l'année en cours <i>Ce document est téléchargeable depuis votre ENT dans la rubrique : Mon espace > Mon dossier scolarité > Mes inscriptions.</i> <input type="checkbox"/> 1 exemplaire de la Fiche étudiant-e (pages 7 et 8 du présent dossier) <i>Veillez à bien renseigner toutes vos coordonnées.</i> <input type="checkbox"/> 1 Relevé d'Identité Bancaire à vos nom et prénom <i>Veillez transmettre un RIB complet (nom et logo de la banque, coordonnées du titulaire, IBAN et BIC) au format PDF. Ce document est téléchargeable depuis votre espace bancaire en ligne.</i> <p>⚠ Selon votre situation, vous devez également fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Si vous êtes bénéficiaire de prestations de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)</u> <input type="checkbox"/> Attestation de quotient familial de la CAF à votre nom datant du mois de la demande <i>Les copies d'écran des états de paiement ne sont pas recevables. Les attestations de la CAF au nom des parents ou d'un tiers ne sont pas recevables. Les attestations de la CAF avec un quotient familial non mentionné ou non disponible ne sont pas recevables.</i> ➤ <u>Si vous êtes étudiant-e en situation irrégulière et que vous bénéficiez de l'Aide Médicale d'État (AME)</u> <input type="checkbox"/> Copie de votre attestation AME en cours de validité ➤ <u>Si vous êtes étudiant-e demandeur-euse d'asile</u> <input type="checkbox"/> Récépissé de la demande d'asile en cours de validité le mois de la demande ➤ <u>Si vous ne correspondez à aucune de ces situations ou que vous n'êtes pas en capacité de fournir une attestation de quotient familial de la CAF</u> <input type="checkbox"/> Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus au nom de l'étudiant-e <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (si l'étudiant-e a des enfants à charge) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie de l'attestation de suivi de formation ou de réussite au code de la route ou permis de conduire au nom de l'étudiant-e (page 6 du présent dossier) <input type="checkbox"/> Copie de la facture acquittée (faisant apparaître la mention « PAYÉ » ou « ACQUITTÉ » par exemple) au nom de l'étudiant-e concernant la formation (et l'examen) au code de la route et/ou au permis de conduire selon l'objet de la demande <input type="checkbox"/> Si vous êtes boursier-ère, notification définitive de bourse (et non conditionnelle) de l'année en cours
<p>► Aide BAFA</p> <ul style="list-style-type: none"> ● formation générale ● stage pratique ● approfondissement <p>► Aide BAFD</p> <ul style="list-style-type: none"> ● formation générale ● stage pratique 1 ● approfondissement ● stage pratique 2  <p>décision de la CFVU du 05/07/2022</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide unique pour toute la durée de la vie étudiante ▪ Formation réalisée soit pendant l'année universitaire en cours, soit pendant l'année universitaire précédente, c'est-à-dire entre le 01/07/2023 et le 31/05/2025 ▪ Prise en charge : 75% dans la limite de 800,00€ par étudiant-e 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Récépissé de la demande d'asile en cours de validité le mois de la demande ➤ <u>Si vous ne correspondez à aucune de ces situations ou que vous n'êtes pas en capacité de fournir une attestation de quotient familial de la CAF</u> <input type="checkbox"/> Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus au nom de l'étudiant-e <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (si l'étudiant-e a des enfants à charge) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie de l'attestation de suivi de la formation dans son intégralité ou copie du diplôme <input type="checkbox"/> Copie de la facture acquittée (faisant apparaître la mention « PAYÉ » ou « ACQUITTÉ » par exemple) délivrée par l'organisme de formation au nom de l'étudiant-e <input type="checkbox"/> Attestation de perception ou de non-perception d'un financement du BAFA/D par un autre organisme (CAF, DRJSCS, collectivité territoriale...)

Aides solidaires de l'UT2J	Critères d'éligibilité	Conditions d'attribution	Pièces justificatives (joindre obligatoirement les pièces communes ET les pièces spécifiques)	
			Pièces communes	Pièces spécifiques
<p>► Chèque énergie</p>  <p>décision de la CFVU du 13/10/2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être boursier-ère <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 750 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le dispositif inclut les dépenses de gaz et d'électricité ▪ Trois aides possibles par bénéficiaire et par année universitaire dans la limite du plafond fixé ▪ La facture ou l'échéancier doivent correspondre à une consommation comprise entre le 01/07/2024 et le 31/08/2025 ▪ Prise en charge : 50% des factures dans la limite de 400,00€ par étudiant-e et par année universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité de l'année en cours <i>Ce document est téléchargeable depuis votre ENT dans la rubrique : Mon espace > Mon dossier scolarité > Mes inscriptions.</i> <input type="checkbox"/> 1 exemplaire de la Fiche étudiant-e (pages 7 et 8 du présent dossier) <i>Veillez à bien renseigner toutes vos coordonnées.</i> <input type="checkbox"/> 1 Relevé d'Identité Bancaire à vos nom et prénom <i>Veillez transmettre un RIB complet (nom et logo de la banque, coordonnées du titulaire, IBAN et BIC) au format PDF. Ce document est téléchargeable depuis votre espace bancaire en ligne.</i> <p>⚠ Selon votre situation, vous devez également fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Si vous êtes boursier-ère</u> <input type="checkbox"/> Notification définitive de bourse (et non conditionnelle) de l'année en cours ➤ <u>Si vous êtes bénéficiaire de prestations de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)</u> <input type="checkbox"/> Attestation de quotient familial de la CAF à votre nom datant du mois de la demande <i>Les copies d'écran des états de paiement ne sont pas recevables. Les attestations de la CAF au nom des parents ou d'un tiers ne sont pas recevables. Les attestations de la CAF avec un quotient familial non mentionné ou non disponible ne sont pas recevables.</i> ➤ <u>Si vous êtes étudiant-e en situation irrégulière et que vous bénéficiez de l'Aide Médicale d'État (AME)</u> <input type="checkbox"/> Copie de votre attestation AME en cours de validité ➤ <u>Si vous êtes étudiant-e demandeur-euse d'asile</u> <input type="checkbox"/> Récépissé de la demande d'asile en cours de validité le mois de la demande ➤ <u>Si vous ne correspondez à aucune de ces situations ou que vous n'êtes pas en capacité de fournir une attestation de quotient familial de la CAF</u> <input type="checkbox"/> Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus au nom de l'étudiant-e <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (si l'étudiant-e a des enfants à charge) 	<p><u>De préférence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie de l'échéancier (calendrier de paiement) au nom de l'étudiant-e pour un logement au nom de l'étudiant.e <p><u>Ou à défaut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie de la facture acquittée (faisant apparaître la mention « PAYÉ » ou « ACQUITTÉ » par exemple) au nom de l'étudiant-e pour un logement au nom de l'étudiant.e <p>Les factures correspondant à une consommation de l'année précédente ne sont pas recevables.</p>
<p>► Aide mobilité douce</p> <p>→ achat d'un vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> ● avec assistance électrique ● sans assistance électrique <p>→ achat d'une trottinette</p> <ul style="list-style-type: none"> ● avec assistance électrique ● sans assistance électrique  <p>décision de la CFVU du 17/02/2022</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide unique pour toute la durée de la vie étudiante ▪ Achat effectué pendant l'année universitaire en cours, c'est-à-dire entre le 01/07/2024 et le 31/05/2025 ▪ Prise en charge : 200,00€ par étudiant-e 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie de la facture acquittée (faisant apparaître la mention « PAYÉ » ou « ACQUITTÉ » par exemple) au nom de l'étudiant-e concernant l'achat d'un vélo ou d'une trottinette 	



(Coordonnées auto-école)

Attestation de suivi de la formation

Madame, Monsieur, (responsable de l'auto-école) atteste que

Mme,M. (élève).....

- Est inscrit dans mon établissement pour suivre une formation :

au code de la route

Du.....au.....ou encore inscrit à ce jour

et/ou à la conduite des véhicules de catégorie B :

Du.....au.....ou encore inscrit à ce jour

- A terminé sa formation :

au code de la route

Le.....

et/ou à la conduite des véhicules de catégorie B :

Le.....

A, le

Identité du responsable de l'auto-école

.....

Signature et tampon

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ATTENTION : Pour les remboursements de frais de **déplacement**, renseigner la « **fiche Agent Missionnaire** »

Service demandeur :

Gestionnaire à contacter :

A retourner à :

Université Toulouse Jean Jaurès

Composante :

Création

Adresse :

Modification N° SIFAC :

E mail :

① Catégorie *(A remplir par le service demandeur)*

**Préciser à quel titre
l'étudiant est créé :**

*(cocher la case
correspondante)*

FOURNISSEUR (= Dépenses → L'UT2J va payer à l'étudiant une bourse, une aide, des heures de vacation, etc.)

FOURNISSEUR dans le cadre des remboursements de droits d'inscription

CLIENT (= Recettes → L'étudiant va payer à l'UT2J des droits d'inscription ou autre)

A REMPLIR PAR L'ETUDIANT

Merci de compléter TOUTES les rubriques ci-dessous

② Identification

Madame / Monsieur

*Etudiant inscrit à l'UT2J
uniquement*

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

N° Etudiant :

③ Adresse personnelle

N° Nom de la voie :

Code Postal :

Ville :

Pays :


Téléphone :

E-mail :

⊕ Coordonnées bancaires

Dans tous les cas, transmettre un **RIB lisible** et **complet**, autrement dit mentionnant l'ensemble des informations suivantes : nom de la banque, code banque, code guichet, numéro de compte, clé RIB, Domiciliation, IBAN, code BIC / SWIFT et le titulaire du compte.

En cas de changement de coordonnées bancaires, pensez à nous communiquer votre nouveau RIB.

Cas 1 <i>Le RIB est à votre nom</i>	Transmettre votre RIB.
Cas 2 <i>Le RIB est au nom d'une autre personne</i> Demande à renouveler pour chaque versement	Si vous souhaitez que le versement soit effectué sur le compte d'une tierce personne, vous devez transmettre le RIB de la personne et compléter l'autorisation de paiement sur le compte bancaire d'un tiers ci-dessous : Je, soussigné(e), demande que le versement de mon soit effectué sur le compte de : N° IBAN :
Cas 3 <i>Le RIB est le vôtre mais avec un nom différent de votre carte étudiant</i>	Si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas <u>strictement identiques</u> à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant, vous devez transmettre votre RIB et compléter l'attestation de confirmation de titulaire du compte bancaire ci-dessous : Je, soussigné(e), déclare être la/le titulaire du compte bancaire mentionné ci-après : N° IBAN :
Cas 4 <i>Le compte bancaire est à l'étranger</i>	Merci de compléter selon le cas : Votre compte est en Europe : 1 - Fiche banque SEPA - ANGLAIS Votre compte est hors d'Europe : 2 - Fiche banque HORS SEPA - ANGLAIS 3 - Fiche banque HORS SEPA - ESPAGNOL 

Date (obligatoire) :

Signature (obligatoire)

La signature numérique est possible si vous envoyez ce document avec votre messagerie ENT étudiant (prenom.nom@etu.univ-tlse2.fr)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ATTENTION : Pour les remboursements de frais de **déplacement**, renseigner la "fiche Agent Missionnaire".

Service demandeur :

Gestionnaire à contacter :

Création

Modification SIFAC No. :

To be returned to :

A retourner à :

Université Toulouse Jean Jaurès

Composante:

Adresse :

E-mail :

① Catégorie (*A remplir par le service demandeur*)

**Préciser à quel titre
l'étudiant est créé :**

(*Cocher la case
correspondante*)

FOURNISSEUR (= Dépenses → L'UT2J va payer à l'étudiant une bourse, une aide, des heures de vacation, etc.)

FOURNISSEUR dans le cadre des remboursements de droits d'inscription.

CLIENT (= Recettes → L'étudiant va payer à l'UT2J des droits d'inscription ou autres.)

TO BE COMPLETED BY THE STUDENT / A REMPLIR PAR L'ETUDIANT

Please complete ALL the sections below / Merci de compléter toutes les rubriques ci-dessous

② Identification / Identification

Student registered at
UT2J **only**
*Etudiant inscrit à l'UT2J
uniquement*

Mrs/Mme Mr./M.

Usual name/Nom d'usage :

Birth name/Nom de naissance :

First name/Prénom :

Student nr/N° Etudiant :

③ Address / Adresse

No. **Street/Nom de la voie :**

Post code/Code postal :

City/Ville :

Country/Pays :

Telephone :

E-mail :

⊕ Bank details / Coordonnées bancaires

In all cases, send a **legible** and **complete bank details document**, mentioning all the following information: bank name, bank code, counter code, account number, RIB key, Domiciliation, IBAN, BIC / SWIFT code and the name of account holder.

If you change your bank details, please send us your new bank details.

<u>Case 1</u> The RIB is in your name	Send your bank details.
<u>Case 2</u> The RIB is in another person's name <i>Application to be renewed for each payment</i>	If you wish the payment to be made to a third party's account, you must send the person's bank details and complete the authorisation for payment to a third party's bank account below: I, the undersigned, requests that the payment of my be made to the account of : IBAN NUMBER :
<u>Case 3</u> The RIB is yours but with a different name from your student card	If the surnames and first names on the bank details document are not <u>strictly identical</u> to those on your student card, you must send your bank details document and complete the bank account holder confirmation form below: I, the undersigned, declares that he/she is the holder of the bank account mentioned below: IBAN NUMBER :
<u>Case 4</u> The bank account is abroad	Please complete as appropriate Your account is in Europe : 1 - Fiche banque SEPA - ANGLAIS Your account is out Europe : 2 - Fiche banque HORS SEPA - ANGLAIS 3 - Fiche banque HORS SEPA - ESPAGNOL



Date (mandatory) :

Signature (mandatory)

Digital signature is possible if you send this document with your student ENT messaging system (prénom.nom@etu.univ-tlse2.fr)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ATTENTION : Pour les remboursements de frais de **déplacement**, renseigner la "Fiche Agent missionnaire".

Service demandeur :

Gestionnaire à contacter :

Création

Modification SIFAC No. :

Para ser devuelto a :

A retourner à :

Université Toulouse Jean Jaurès

Composante :

Adresse :

E-mail :

① Catégorie (*A remplir par le service demandeur*)

Préciser à quel titre
l'étudiant est créé

(Cocher la case correspondante)

FOURNISSEUR (= Dépenses → l'UT2J va payer à l'étudiant une bourse, une aide, des heures de vacances, etc.)

FOURNISSEUR dans le cadre des remboursements de droits d'inscription

CLIENT (= Recettes → L'étudiant va payer à l'UT2J des droits d'inscription ou autre)

A RELLENAR POR EL ESTUDIANTE / A REMPLIR PAR L'ETUDIANT

Rellene TODAS las secciones siguientes / Merci de compléter toutes les rubriques ci-dessous

② Identificación / Identification

Estudiante matriculado
sólo en la UT2J /
Etudiant inscrit à l'UT2J
uniquement

Sra./Mme Sr./M.

Nombre de usuario/Nom d'usage :

Apellido de nacimiento/Nom de naissance :

Nombre/Prénom :

N° de estudiante/N° étudiant :

③ Domicilio / Adresse personnelle

N° Calle/Nom de la voie :

Código postal/Code postal :

Ciudad/Ville :

País/Pays :


Teléfono :

E-mail :

⊕ Domiciliación bancaria / Domiciliation bancaire

En todos los casos, envíe un **RIB legible y completo, editado por su banco** mencionando toda la información siguiente: nombre del banco, código bancario, código de ventanilla, número de cuenta, clave RIB, Domiciliación, IBAN, código BIC / SWIFT y el titular de la cuenta.

Si cambia sus datos bancarios, envíenos los nuevos.

<u>Caso 1</u> El RIB está a su nombre	Envíe sus datos bancarios.
<u>Caso 2</u> El RIB está a nombre de otra persona <i>Solicitud que debe renovarse por cada pago</i>	Si desea que el pago se ingrese en la cuenta de un tercero, deberá enviar los datos bancarios de esa persona y cumplimentar la autorización de pago en la cuenta bancaria de un tercero que figura a continuación: Yo, el abajo firmante, solicita que el pago de mi a la cuenta de : NÚMERO IBAN :
<u>Caso 3</u> El RIB es tuyo pero con un nombre diferente al de tu carné de estudiante	Si los apellidos y nombres que figuran en el RIB no son <u>estrictamente idénticos</u> a los que figuran en su tarjeta de estudiante, deberá enviar su RIB y cumplimentar el formulario de confirmación del titular de la cuenta bancaria que figura a continuación: Yo, el abajo firmante, declara ser titular de la cuenta bancaria mencionada a continuación: NÚMERO IBAN :
<u>Caso 4</u> La cuenta bancaria está en el extranjero	Complete según corresponda : Su cuenta está en Europa : 1 - Fiche banque SEPA - ANGLAIS Su cuenta es fuera de Europa : 2 - Fiche banque HORS SEPA - ANGLAIS 3 - Fiche banque HORS SEPA - ESPAGNOL 

Fecha (obligatoria) :

Firma (obligatoria)

La firma digital es posible si envía este documento con su sistema de mensajería ENT para estudiantes (prenom.nom@etu.univ-tlse2.fr)

Vos droits et obligations :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de la demande et à l'envoi de la décision. Les destinataires des données sont : les correspondants affaires sociales des composantes, la Division de la Vie Étudiante – Pôle Affaires Sociales –, les Services Financiers Centraux et l'Agence Comptable. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Division de la Vie Étudiante – bâtiment 15 de l'Arche – porte AR012 – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 09 – dive-pas@univ-tlse2.fr.

La loi rend passible d'amende et / ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal).

Voies et délais de recours :

Si l'étudiant estime que la décision prise par l'administration est contestable, il peut former :

- soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision ;
- soit un **recours hiérarchique** devant le Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités ;
- et/ou un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Toulouse :

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV - 31058 Toulouse cedex 9 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être formés sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision.

Toutefois, si l'étudiant souhaite, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

L'étudiant conservera la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite, vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

La juridiction administrative peut être saisie par voie postale mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr.

Droit à l'erreur :

Durant l'année universitaire, et conformément à la [loi ESSOC n°2018-727 du 10 août 2018](#), en cas d'erreur commise lors de votre demande d'aide sociale, ou d'exonération, d'annulation ou de remboursement des droits d'inscription administrative, vous avez la possibilité de régulariser votre erreur de votre propre initiative ou dans le délai requis après y avoir été invité par l'administration concernée.

Par exemple :

- Vous avez oublié de mentionner un changement de situation (nombre d'enfants à charge, situation de concubinage, etc.) ?
- Vous avez désormais droit à l'erreur, dans les délais prescrits par l'administration.
- Vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire des affaires sociales via le suivi de votre dossier pour signaler l'erreur et régulariser votre situation.

En cas d'erreur dans vos déclarations auprès des services de la CAF ou des services fiscaux, rapprochez-vous de ces organismes afin de régulariser votre situation et transmettre en complément de votre demande à l'université de nouveaux justificatifs.

Attention : Le droit à l'erreur n'est pas un droit au retard : les retards ou omissions de déclaration dans les délais prescrits n'entrent pas dans son champ d'application.